

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016



EXTRAIT N° 2016.00089 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 17
↪ présents : 13
↪ représentés : 2

Date de convocation :
Mardi 3 Mai 2016

Secrétaire de séance :
JC. Pelleteur

L'an deux mille seize, le dix mai à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. Jean-Jacques LUMEAU, 1^{er} Vice-Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE (Vice-Présidente)
DONGES : M. François CHENEAU (Vice-Président)
MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE (Vice-Présidente)
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR (Vice-Président)
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND (Vice-Président)
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT (Vice-Président)
SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST (Vice-Président) , Mme Pascale HAMEAU (Vice-Présidente) , M. Alain MANARA (Vice-Président) , M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président) , Mme Gaëlle BENIZE (Vice-Présidente) , M. Martin ARNOUT (Conseiller communautaire)

Absents représentés :

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN donne pouvoir à M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président)

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE (Vice-Présidente)
TRIGNAC : M. David PELON (Vice-Président)

Commission : Commission Urbanisme et Aménagement durable

Objet : ZAC La Harrois - Territoire de la commune de Besné - Attribution de la concession d'aménagement - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016**

Commission : Commission Urbanisme et Aménagement durable

Objet : ZAC La Harrois - Territoire de la commune de Besné - Attribution de la concession d'aménagement - Approbation

Eric PROVOST, Vice-Président, lit l'exposé suivant :

Mes Chers Collègues,

L'actuel parc d'activités de la Harrois (8.7 hectares) est aujourd'hui arrivé à saturation et les « reliquats » fonciers ne peuvent répondre à l'obligation de proposer sur la commune de Besné une offre adaptée pour l'implantation de nouvelles activités et pour l'extension d'entreprises déjà en place.

Le parc d'activités de la Harrois bénéficie d'une position privilégiée à proximité de la RD 773. Ainsi, son extension représente une réelle opportunité pour satisfaire la demande d'installation de nouvelles entreprises d'artisanat, de services et de petites unités industrielles. Elle constitue par ailleurs une opportunité pour permettre à des entreprises en place de se développer.

En particulier, cette offre de terrains en partie Est de l'agglomération apporte un potentiel dans un secteur géographique où la contrainte foncière est particulièrement forte et permettra en outre de maintenir une dynamique économique communale dont le rayonnement est d'échelle communautaire.

C'est dans ce cadre que le Bureau communautaire du 15 mars 2016 a approuvé la création de la ZAC de « La Harrois » sur le territoire de la commune de Besné.

Il apparaît opportun que l'aménagement et la commercialisation de cette nouvelle zone d'activité soient réalisés au travers d'une concession d'aménagement confiée à la SPL SONADEV Territoires Publics créée par délibération du Conseil communautaire du 25 juin 2013.

Le futur parc d'activité doit permettre de dégager environ 4 ha cessibles sous la forme d'une gamme variée de lots ainsi que, le cas échéant, sous la forme de modèles immobiliers plus spécifiques comme le village d'entreprises.

Le site de La Harrois doit également permettre de répondre aux besoins de développement de deux entreprises situées au Sud-Est de la zone, dont le développement industriel impose la création de nouveaux ateliers et espaces de production ou de stockage. Ces développements nécessitent pour ces entreprises de disposer d'emprises constructibles en continuité immédiate de leurs sites actuels.

Le projet repose sur une approche urbaine et environnementale de haute qualité par la prise en compte et le confortement des espaces naturels (mare et boisement Nord préservés, contour bocager conservé et renforcé par des plantations, modelé doux et intégré des ouvrages de rétention des eaux pluviales).

Le concessionnaire assurera les missions suivantes, sans exhaustivité :

- obtention des autorisations administratives et réglementaires (déclaration loi sur l'eau,...),
- mise au point, notamment financière, du dossier de réalisation,
- acquisition des terrains,
- réalisation et financement d'études de maîtrise d'œuvre et des travaux d'infrastructure et d'aménagement des espaces publics,
- gestion des ventes des terrains,
- mobilisation des moyens de financement les plus appropriés permettant la gestion de l'ensemble des mouvements financiers de l'opération,
- gestion de projet et coordination générale nécessaires à la bonne réalisation de cette opération d'aménagement,

- tenue du calendrier, notamment dans l'objectif de premiers dépôts de permis de construire au 1^{er} semestre 2017 pour des livraisons de bâtiments avant fin 2018 répondant ainsi aux nécessités de développement de plusieurs entreprises existantes.

L'opération sera principalement financée par la cession de terrains aménagés, par les concessions d'usage et locations. Elle fait par ailleurs appel à un financement de la part de la CARENE au travers d'une participation du concédant fixée à 793 807 €.

Il est donc proposé de désigner la SPL SONADEV Territoires Publics en tant que concessionnaire pour la réalisation et la commercialisation de la ZAC de « La Harrois » sur le territoire de la commune de Besné.

La durée de la concession d'aménagement est fixée à 10 ans.

La rémunération de l'aménageur portée au bilan prévisionnel est imputée au compte de l'opération.

S'agissant des documents opposables valant engagements respectifs dans cette opération, il s'agit du traité de concession ainsi que du bilan prévisionnel et du détail de rémunération de l'aménageur.

Cette opération autorise le concessionnaire à recourir à diverses subventions.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-4 à L.300-5-2 et R.300-4 à R.300-11 et R.327-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1531-1 ;

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 3 ;

Après en avoir délibéré, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- approuver la désignation de la SPL SONADEV Territoires Publics comme concessionnaire de la ZAC de « La Harrois » sur le territoire de la commune de Besné,
- approuver le traité de concession joint ainsi que le bilan prévisionnel, le détail de la rémunération de l'aménageur,
- autoriser la signature de la concession d'aménagement avec la SPL SONADEV Territoires Publics, ainsi que tout autre document relatif à cette affaire,
- autoriser la mobilisation par l'aménageur, des subventions sur ce projet.

Le Président,
David SAMZUN

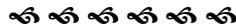
Martin Arnout ne prend pas part au vote

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE
LE :
Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016****EXTRAIT N° 2016.00090 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE****Nombre de membres :**

↪ en exercice : 17
↪ présents : 13
↪ représentés : 2

Date de convocation :

Mardi 3 Mai 2016

Secrétaire de séance :

JC. Pelleteur

L'an deux mille seize, le dix mai à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. Jean-Jacques LUMEAU, 1^{er} Vice-Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE (Vice-Présidente)
DONGES : M. François CHENEAU (Vice-Président)
MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE (Vice-Présidente)
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR (Vice-Président)
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND (Vice-Président)
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT (Vice-Président)
SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST (Vice-Président), Mme Pascale HAMEAU (Vice-Présidente), M. Alain MANARA (Vice-Président), M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président), Mme Gaëlle BENIZE (Vice-Présidente), M. Martin ARNOUT (Conseiller communautaire)

Absents représentés :

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN donne pouvoir à M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président)

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE (Vice-Présidente)
TRIGNAC : M. David PELON (Vice-Président)

Commission : Commission Urbanisme et Aménagement durable

Objet : Eau et Paysages - Engagement du projet d'aménagement du site de Rozé - Territoire de la commune de Saint-Malo de Guersac - Approbation

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016

Commission : Commission Urbanisme et Aménagement durable

Objet : Eau et Paysages - Engagement du projet d'aménagement du site de Rozé - Territoire de la commune de Saint-Malo de Guersac - Approbation

Eric PROVOST, Vice-Président, lit l'exposé suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la démarche « Eau et Paysages » coordonnée par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, l'équipe de concepteurs conduite par le bureau d'études Coloco (titulaire d'un accord-cadre de 6 ans avec le Pôle métropolitain et la CARENE (2014-2020)) a engagé la définition d'un projet d'aménagement ambitieux pour la mise en tourisme du site de Rozé sur la commune de Saint-Malo de Guersac.

Le parti-pris est d'aménager le port de Rozé comme porte d'entrée Est des marais de Brière. Il s'agit de créer un lieu d'attrait touristique pour les habitants de la CARENE mais également pour ceux du territoire de l'éco-métropole Nantes / Saint-Nazaire.

Les objectifs sont les suivants :

- valoriser un cadre remarquable
- offrir aux visiteurs un moyen de lecture du paysage des marais de Brière et de leur histoire
- réorganiser l'espace public autour du piéton

Les aménagements projetés participent à un projet plus large, à l'échelle du site Brivet « Méan-Rozé ». Il s'agit de créer et organiser une nouvelle offre qui s'inscrit dans la destination touristique internationale de l'ouest métropolitain en incluant notamment le potentiel de l'Eurovélo route (Loire à vélo) et demain celui de l'usine élévatoire à Saint-Nazaire qui pourrait devenir un point de départ pour la découverte de la Brière. L'ensemble du site doit devenir le support d'un réseau de parcours piétons et cyclables à partir desquels un projet touristique d'ampleur peut exister.

Ce projet comprend, outre la transformation de l'espace public du site, la réalisation d'un élément phare : un belvédère de 18m de haut pour observer et comprendre le paysage du marais de Grande Brière.

Les crédits correspondant (2,1M€ TTC) à ce projet ont été inscrits au Programme d'Investissements Communautaires acté par le Conseil communautaire du 2 février 2016.

Il est proposé au Bureau communautaire d'engager cet ambitieux projet pour la réalisation d'un aménagement exemplaire à Rozé et dans lequel la construction d'un belvédère constitue un élément structurant.

Après en avoir délibéré, je vous demande, mes Chers Collègues, de m'autoriser à :

- engager le projet d'aménagement en signant les marchés subséquents avec le groupement Coloco, en application de l'accord-cadre Eau et Paysages,
- acter que la réalisation du belvédère constitue un élément structurant d'aménagement, représentant un coût de travaux de 553 000€ HT, inclus dans le budget acté par le Programme d'Investissements Communautaires de la CARENE,

- solliciter auprès des organismes compétents toutes les subventions afférentes à ce dossier et à signer les conventions financières correspondantes,
- signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE
LE :
Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016



EXTRAIT N° 2016.00091 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 17
↪ présents : 13
↪ représentés : 2

Date de convocation :

Mardi 3 Mai 2016

Secrétaire de séance :

JC Pelleteur

L'an deux mille seize, le dix mai à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. Jean-Jacques LUMEAU, 1^{er} Vice-Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE (Vice-Présidente)
DONGES : M. François CHENEAU (Vice-Président)
MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE (Vice-Présidente)
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR (Vice-Président)
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND (Vice-Président)
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT (Vice-Président)
SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST (Vice-Président), Mme Pascale HAMEAU (Vice-Présidente), M. Alain MANARA (Vice-Président), M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président), Mme Gaëlle BENIZE (Vice-Présidente), M. Martin ARNOUT (Conseiller communautaire)

Absents représentés :

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN donne pouvoir à M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président)

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE (Vice-Présidente)
TRIGNAC : M. David PELON (Vice-Président)

Commission : Commission Urbanisme et Aménagement durable

Objet : Eau et Paysages - Approbation des objectifs et modalités de concertation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016**

Commission : Commission Urbanisme et Aménagement durable

Objet : Eau et Paysages - Approbation des objectifs et modalités de concertation

Eric PROVOST, Vice-Président, lit l'exposé suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la démarche « Eau et Paysages » coordonnée par le Pôle métropolitain Nantes / Saint-Nazaire, l'équipe de concepteurs conduite par le bureau d'études Coloco (titulaire d'un accord-cadre de 6 ans avec le Pôle métropolitain et la CARENE (2014-2020)) a engagé la définition d'un projet d'aménagement ambitieux pour la mise en tourisme du site de Rozé sur la commune de Saint Malo de Guersac.

Le parti-pris est d'aménager le port de Rozé comme porte d'entrée Est des marais de Brière. Il s'agit de créer un lieu d'attrait touristique pour les habitants de la CARENE mais également pour ceux du territoire de l'éco-métropole Nantes / Saint-Nazaire.

Les objectifs sont donc les suivants :

- valoriser un cadre remarquable
- offrir aux visiteurs un moyen de lecture du paysage des marais de Brière et de leur histoire
- réorganiser l'espace public autour du piéton.

Les aménagements projetés participent à un projet plus large, à l'échelle du site Brivet « Méan-Rozé » : il s'agit de créer et organiser une nouvelle offre qui s'inscrit dans la destination touristique internationale de l'ouest métropolitain en incluant notamment le potentiel de l'Eurovélo route (Loire à vélo) et demain celui de l'usine élévatoire à Saint-Nazaire qui pourrait devenir un point de départ pour la découverte de la Brière.

L'ensemble du site doit devenir le support d'un réseau de parcours piétons et cyclables à partir desquels un projet touristique d'ampleur peut exister.

Ce projet entre dans une phase où conformément à l'accord-cadre initial, c'est désormais la CARENE qui devient maître d'ouvrage des marchés subséquents qui seront engagés dans le cadre budgétaire fixé par le Programme d'Investissements Communautaires acté en Conseil communautaire le 02 février dernier.

Afin de poursuivre les démarches engagées préalablement par le Pôle métropolitain avec un certain nombre d'acteurs du territoire, il est proposé de mener une concertation préalable à la définition et mise en œuvre de ce projet tant à l'échelle de l'agglomération dans la préfiguration d'un parcours piéton et cyclables le long du Brivet qu'à l'échelle de la commune de Saint-Malo de Guersac pour l'aménagement du site de Rozé, associant à l'élaboration du projet les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, notamment le Parc Naturel Régional de Brière (PNRB) qui mène en parallèle un projet de musée promenade autour de la découverte de la réserve Pierre Constant.

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L103-2 et suivants,

Le Bureau communautaire est invité à délibérer sur les objectifs poursuivis explicités ci-dessus et sur les modalités de concertation à mettre en œuvre en lien avec les communes concernées, notamment Saint-Malo de Guersac au regard du projet structurant envisagé sur le site de Rozé, et le Parc Naturel régional de Brière.

Aussi, il est proposé les modalités de concertation suivantes :

- information par voie de presse ou de magazines municipaux,
- organisation de temps de découverte (réunion ou autre format) des phases de projet envisagées pour la population,
- organisation de réunions techniques avec les acteurs du territoire.

Après en avoir délibéré, je vous propose, mes Chers Collègues :

- d'approuver les objectifs poursuivis par ce projet Eau et Paysages à l'échelle de l'agglomération et notamment sur le territoire de la commune de Saint-Malo de Guersac,
- d'approuver les modalités de concertation préalable à la définition et à la mise en œuvre de ce projet,
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les initiatives nécessaires en ce sens.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE
LE :
Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016****EXTRAIT N° 2016.00092 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE****Nombre de membres :**

↪ en exercice : 17
↪ présents : 13
↪ représentés : 2

Date de convocation :

Mardi 3 Mai 2016

Secrétaire de séance :

JC Pelleteur

L'an deux mille seize, le dix mai à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. Jean-Jacques LUMEAU, 1^{er} Vice-Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE (Vice-Présidente)
DONGES : M. François CHENEAU (Vice-Président)
MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE (Vice-Présidente)
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR (Vice-Président)
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND (Vice-Président)
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT (Vice-Président)
SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST (Vice-Président) , Mme Pascale HAMEAU (Vice-Présidente) , M. Alain MANARA (Vice-Président) , M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président) , Mme Gaëlle BENIZE (Vice-Présidente) , M. Martin ARNOUT (Conseiller communautaire)

Absents représentés :

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN donne pouvoir à M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président)

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE (Vice-Présidente)
TRIGNAC : M. David PELON (Vice-Président)

Commission : Commission Urbanisme et Aménagement durable

Objet : Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) - Modification de la convention - Approbation et autorisation de signer une convention cadre relative au PAPI de la CARENE sur les communes de Pornichet, Saint-Nazaire, Trignac et Montoir-de-Bretagne

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016**

Commission : Commission Urbanisme et Aménagement durable

Objet : Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) - Modification de la convention - Approbation et autorisation de signer une convention cadre relative au PAPI de la CARENE sur les communes de Pornichet, Saint-Nazaire, Trignac et Montoir-de-Bretagne

Eric PROVOST, Vice-Président, lit l'exposé suivant :

Mes Chers Collègues,

Lors de sa séance du 16 septembre 2014, le Bureau communautaire a délibéré pour engager les études et l'ensemble du processus nécessaires à l'élaboration d'un PAPI sur une partie du littoral de la CARENE.

Lors de sa séance plénière du 9 juillet 2015, le Comité de bassin Loire-Bretagne a labellisé le PAPI complet « Frange littorale de la CARENE ».

Une convention-cadre relative au PAPI de la CARENE sur les communes de Pornichet, Saint-Nazaire, Trignac et Montoir-de-Bretagne a été établie pour la période 2015-2020 entre les partenaires du projet : l'Etat, le Département de Loire-Atlantique et la CARENE. Une première version de cette convention a fait l'objet d'une délibération au Bureau communautaire du 8 décembre 2015. A la suite de la modification de la fiche d'actions relatives aux diagnostics de vulnérabilité des habitations exposées au risque inondation, prescrits par le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), une nouvelle convention doit être établie. En effet, il apparaît opportun que les deux communes maîtres d'ouvrages de la réalisation des diagnostics de vulnérabilité, Saint-Nazaire et Pornichet, bénéficient d'un accompagnement et d'une ingénierie spécifique. S'agissant d'une politique touchant l'amélioration du parc ancien privé, cette ingénierie a vocation à être conduite par la CARENE. Le montant de cette mission s'élève à 100 000 € (financement 50 % CARENE, 50 % Etat). L'objectif est de garantir la cohérence d'ensemble de ces diagnostics.

Aussi, la participation de la CARENE à ce Plan d'Action et de Prévention contre les Inondation évolue passant de 68 400 € à 118 400 € .

De plus, la première convention était effective sur la période 2015-2020. Il convient aujourd'hui d'en reporter l'application à 2016-2021, pour absorber le retard pris par les engagements opérationnels au vu du calendrier d'approbation du PPRL.

Cette convention-cadre, annexée à la présente délibération, a pour objet de rappeler les objectifs et le contenu du programme d'action ainsi que de fixer les conditions d'animation et de sa mise en œuvre. Il y est notamment précisé :

- le cadre juridique,
- le montant et l'échéancier,
- les décisions de mise en place de financement.

C'est ainsi près de 1 200 000 € de subventions qui sont apportées au territoire. Les montants et l'échéancier prévisionnel de l'engagement des dépenses sont rappelés dans le tableau ci-dessous :

		Engagement prévisionnel des dépenses par année (en €HT)						
Financiers		2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL/ financier
Etat BOP181		3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	21 600
Etat AFITF		22 500	3 750					26 250
Etat FPRNM		279 050	279 384	84 250	81 750	80 417	80 417	885 267
Région Pays de la Loire		96 913	72 988	750				170 650
Département de la Loire Atlantique		96 913	72 988	750				170 650
CARENE		19 733	23 733	18 733	18 733	18 733	18 733	118 400
SBVB		20 333	20 333	4 333				45 000
Communes	Les 4 communes	188 542	234 642	92 417	92 417	90 417	90 417	788 850
	Pornichet	27 713	16 813	15 313	15 313	14 313	14 313	103 775
	Saint-Nazaire	157 704	214 704	73 979	73 979	72 979	72 979	666 325
	Trignac	625	625	625	625	625	625	3 750
	Montoir-de-Bretagne	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	15 000
TOTAL/année								2 226 667

Après en avoir délibéré, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir approuver et m'autoriser à signer la présente convention cadre avec l'Etat et le Département de Loire-Atlantique, relative au PAPI de la CARENE sur les communes de Pornichet, Saint-Nazaire, Trignac et Montoir-de-Bretagne.

La dépense correspondante sera imputée sur le compte 2031 du budget principal.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

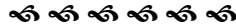
ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE
LE :

Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016



EXTRAIT N° 2016.00093 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 17
↪ présents : 13
↪ représentés : 2

Date de convocation :
Mardi 3 Mai 2016

Secrétaire de séance :
JC Pelleteur

L'an deux mille seize, le dix mai à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. Jean-Jacques LUMEAU, 1^{er} Vice-Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE (Vice-Présidente)
DONGES : M. François CHENEAU (Vice-Président)
MONTAIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE (Vice-Présidente)
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR (Vice-Président)
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND (Vice-Président)
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT (Vice-Président)
SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST (Vice-Président) , Mme Pascale HAMEAU (Vice-Présidente) , M. Alain MANARA (Vice-Président) , M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président) , Mme Gaëlle BENIZE (Vice-Présidente) , M. Martin ARNOUT (Conseiller communautaire)

Absents représentés :

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN donne pouvoir à M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président)

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE (Vice-Présidente)
TRIGNAC : M. David PELON (Vice-Président)

Commission : Commission Habitat

Objet : Acquisition - Amélioration du Parc social public - Opération « Maison Relais Marie Curie » à Trignac - Garantie d'emprunt contracté par ESPACE DOMICILE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) - Approbation garantie d'emprunt

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016

Commission : Commission HabitatObjet : Acquisition - Amélioration du Parc social public - Opération « Maison Relais Marie Curie » à Trignac - Garantie d'emprunt contracté par ESPACE DOMICILE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) - Approbation garantie d'emprunt

Jérôme DHOLLAND, Vice-Président, lit l'exposé suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 25 mars 2003 révisée notamment par délibération du 25 janvier 2011, le Conseil communautaire a déclaré le logement social d'intérêt communautaire et posé les principes des modalités d'interventions financières auprès des opérateurs.

Par délibération du 29 mars 2016, le Conseil communautaire a défini les opérations éligibles aux garanties d'emprunt de la CARENE, notamment les opérations telles que les maisons relais.

Nous sommes sollicités par ESPACE DOMICILE pour garantir le prêt que cet organisme a souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de l'acquisition et l'amélioration de l'opération locative sociale ci-dessous :

Nom et situation de l'opération	Nombre de logements	N° du prêt	Montant du prêt
Maison Relais Marie Curie – 34-36 rue Marie Claire, 44570 Trignac	6	36097	242 078 €

Le Bureau communautaire accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt contracté par ESPACE DOMICILE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération précitée, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat n°36097, constitué d'une ligne de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

La garantie de la CARENE est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par ESPACE DOMICILE, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la CARENE s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à ESPACE DOMICILE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La CARENE s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Après en avoir délibéré, je vous demande, mes Chers Collègues, conformément aux articles L 2252-1, L 2252-2, L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 2298 du Code Civil,

- d'accorder la garantie de la CARENE à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt souscrit par ESPACE DOMICILE auprès de la CDC dans le cadre de l'opération précitée, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°36097 joint.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

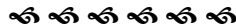
Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE
LE :
Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016



EXTRAIT N° 2016.00094 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 17
↪ présents : 13
↪ représentés : 2

Date de convocation :

Mardi 3 Mai 2016

Secrétaire de séance :

JC Pelleteur

L'an deux mille seize, le dix mai à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. Jean-Jacques LUMEAU, 1^{er} Vice-Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE (Vice-Présidente)
DONGES : M. François CHENEAU (Vice-Président)
MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE (Vice-Présidente)
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR (Vice-Président)
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND (Vice-Président)
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT (Vice-Président)
SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST (Vice-Président) , Mme Pascale HAMEAU (Vice-Présidente) , M. Alain MANARA (Vice-Président) , M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président) , Mme Gaëlle BENIZE (Vice-Présidente) , M. Martin ARNOUT (Conseiller communautaire)

Absents représentés :

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN donne pouvoir à M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président)

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE (Vice-Présidente)
TRIGNAC : M. David PELON (Vice-Président)

Commission : Commission Urbanisme et Aménagement durable

Objet : Plan Action Foncier - Projet foncier rue Kergomard - Territoire de la commune de Saint-Joachim - Acquisition des parcelles section ... - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016

Commission : Commission Urbanisme et Aménagement durable

Objet : Plan Action Foncier - Projet foncier rue Kergomard - Territoire de la commune de Saint-Joachim -
Acquisition des parcelles section ... - Approbation

Alain MICHELOT, Vice-Président, lit l'exposé suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 15 mars 2016, le Bureau communautaire a délibéré en faveur de l'engagement d'études et de projets fonciers d'une opération de renouvellement urbain comprenant deux sites : « Joliot Curie/Joachim du Bellay » et « Kergomard ».

Ces deux ilots doivent permettre notamment la création de logements sociaux.

A ce titre, Monsieur et Madame ..., propriétaires d'une unité foncière située entre la rue Kergomard et la rue de Pendille à Saint-Joachim, ont accepté de vendre à la CARENE leurs six parcelles situées dans le périmètre de projet foncier dénommé « Kergomard ».

Ces terrains d'une superficie totale de ... m² comportent deux ruines.

Section	N°	Adresse	Superficie

Monsieur et Madame ... sont convenus de vendre à la CARENE l'ensemble parcellaire pour la somme de ... € conformément à la promesse de vente en date du

Ce prix est compatible à l'avis des domaines

Après en avoir délibéré, je vous demande, mes Chers Collègues :

- d'approuver l'opération d'acquisition aux conditions précisées ci-dessus,
- de fixer à ... euros le prix d'achat des parcelles ... appartenant à Monsieur et Madame Ce montant sera imputé sur le compte 2111, du Budget Principal,
- de m'autoriser à procéder à cette acquisition au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération,
- de régler tous frais annexes y afférents et à signer tout acte à intervenir en vue de la conclusion de cette transaction.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE

LE :

ET AFFICHAGE

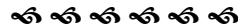
LE :

Le Président de la CARENE

Et par délégation le Vice-président

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016



EXTRAIT N° 2016.00095 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 17
↪ présents : 13
↪ représentés : 2

Date de convocation :

Mardi 3 Mai 2016

Secrétaire de séance :

JC Pelleteur

L'an deux mille seize, le dix mai à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. Jean-Jacques LUMEAU, 1^{er} Vice-Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE (Vice-Présidente)
DONGES : M. François CHENEAU (Vice-Président)
MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE (Vice-Présidente)
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR (Vice-Président)
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND (Vice-Président)
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT (Vice-Président)
SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST (Vice-Président) , Mme Pascale HAMEAU (Vice-Présidente) , M. Alain MANARA (Vice-Président) , M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président) , Mme Gaëlle BENIZE (Vice-Présidente) , M. Martin ARNOUT (Conseiller communautaire)

Absents représentés :

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN donne pouvoir à M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président)

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE (Vice-Présidente)
TRIGNAC : M. David PELON (Vice-Président)

Commission : Commission Urbanisme et Aménagement durable

Objet : Plan d'action Foncier - Foncier Agricole - Territoire de la commune de Saint-Nazaire - Acquisition du terrain ... - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016

Commission : Commission Urbanisme et Aménagement durable

Objet : Plan d'action Foncier - Foncier Agricole - Territoire de la commune de Saint-Nazaire - Acquisition du terrain ... - Approbation

Alain MICHELOT, Vice-Président, lit l'exposé suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 22 avril 2014, la CARENE approuvait l'acquisition d'un ancien siège d'exploitation sur Saint-Nazaire aux portes du Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN) de Saint-Nazaire au lieudit « La Motte Allemand ». Cette acquisition faisait suite à une procédure de préemption réalisée par la SAFER.

Le projet porté par la CARENE est de permettre l'installation d'une nouvelle activité agricole de type maraichage et, autant que faire se peut, en production biologique.

L'activité s'organisera principalement sur le siège ainsi que sur deux ilots fonciers aujourd'hui exploités par un agriculteur riverain qui a donné son accord pour transmettre ses baux et ainsi faire perdurer les fermages au profit du nouvel exploitant.

Par ailleurs, afin d'apporter le maximum d'homogénéité à cette exploitation, la récupération d'une bande de terrains en friche situés entre ces deux ilots constitue un enjeu important. Une négociation ciblée vis-à-vis des propriétaires est donc conduite pour assurer cette maîtrise foncière.

Les Consorts ... ont accepté de vendre leur terrain cadastré section ..., d'une superficie de ... m² au prix de ... €/m². Il est donc proposé d'acquérir le terrain précisé ci-dessous :

Section	N°	Adresse	Zonage PLU	Superficie

Après en avoir délibéré, je vous demande, mes Chers Collègues :

- d'approuver l'opération d'acquisition aux conditions précisées ci-dessus,
- de fixer à ... euros le prix d'achat total de la parcelle cadastrée section ... à Saint-Nazaire. Ce montant sera imputé au compte 2111 du budget principal,
- de m'autoriser à procéder à cette acquisition au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération,
- de régler tous frais annexes y afférents et à signer tout acte et convention de cession à intervenir en vue de la conclusion de cette transaction.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE

LE :

Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016



EXTRAIT N° 2016.00096 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 17
↪ présents : 13
↪ représentés : 2

Date de convocation :

Mardi 3 Mai 2016

Secrétaire de séance :

JC Pelleteur

L'an deux mille seize, le dix mai à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. Jean-Jacques LUMEAU, 1^{er} Vice-Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE (Vice-Présidente)
DONGES : M. François CHENEAU (Vice-Président)
MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE (Vice-Présidente)
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR (Vice-Président)
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND (Vice-Président)
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT (Vice-Président)
SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST (Vice-Président) , Mme Pascale HAMEAU (Vice-Présidente) , M. Alain MANARA (Vice-Président) , M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président) , Mme Gaëlle BENIZE (Vice-Présidente) , M. Martin ARNOUT (Conseiller communautaire)

Absents représentés :

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN donne pouvoir à M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président)

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE (Vice-Présidente)
TRIGNAC : M. David PELON (Vice-Président)

Commission : Commission Habitat

Objet : Parc social public - Acquisition en VEFA - Opération « Florescence » à Saint-Nazaire - Garantie d'emprunt contracté par ESPACE DOMICILE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) - Approbation garantie d'emprunt

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016

Commission : Commission Habitat**Objet** : Parc social public - Acquisition en VEFA - Opération « Florescence » à Saint-Nazaire - Garantie d'emprunt contracté par ESPACE DOMICILE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) - Approbation garantie d'emprunt

Jérôme DHOLLAND, Vice-Président, lit l'exposé suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 25 mars 2003 révisée notamment par délibération du 25 janvier 2011, le Conseil communautaire a déclaré le logement social d'intérêt communautaire et posé les principes des modalités d'interventions financières auprès des opérateurs.

Par délibération du 29 mars 2016, le Conseil communautaire a défini les opérations éligibles aux garanties d'emprunt de la CARENE.

Nous sommes sollicités par ESPACE DOMICILE pour garantir le prêt que cet organisme a souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de la démolition et la reconstruction de l'opération locative sociale ci-dessous :

Nom et situation de l'opération	Nombre de logements	N° du prêt	Montant du prêt
FLORESCENCE, 72 boulevard Victor Hugo à Saint-Nazaire	16	47958	1 402 084 €

Le Bureau communautaire accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt contracté par ESPACE DOMICILE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération précitée, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat n°47958, constitué de 4 lignes de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

La garantie de la CARENE est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par ESPACE DOMICILE, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la CARENE s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à ESPACE DOMICILE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La CARENE s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Après en avoir délibéré, je vous demande, mes Chers Collègues, conformément aux articles L 2252-1, L 2252-2, L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 2298 du Code Civil :

- d'accorder la garantie de la CARENE à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt souscrit par ESPACE DOMICILE auprès de la CDC dans le cadre de l'opération précitée, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°47958 joint.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE
LE :
Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016



EXTRAIT N° 2016.00097 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 17
↪ présents : 13
↪ représentés : 2

Date de convocation :

Mardi 3 Mai 2016

Secrétaire de séance :

JC Pelleteur

L'an deux mille seize, le dix mai à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. Jean-Jacques LUMEAU, 1^{er} Vice-Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE (Vice-Présidente)
DONGES : M. François CHENEAU (Vice-Président)
MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE (Vice-Présidente)
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR (Vice-Président)
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND (Vice-Président)
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT (Vice-Président)
SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST (Vice-Président) , Mme Pascale HAMEAU (Vice-Présidente) ,
M. Alain MANARA (Vice-Président) , M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président) , Mme Gaëlle
BENIZE (Vice-Présidente) , M. Martin ARNOUT (Conseiller communautaire)

Absents représentés :

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN donne pouvoir à M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président)

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE (Vice-Présidente)
TRIGNAC : M. David PELON (Vice-Président)

Commission : Commission Habitat

Objet : Construction de logements collectifs - Opération « Résidence Les Villas de Plaisance » à Saint-Nazaire - Garantie d'emprunt contracté par SILENE auprès du Comité Interprofessionnel du Logement Atlantique (CIL) - Approbation garantie d'emprunt

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016

Commission : Commission Habitat**Objet** : Construction de logements collectifs - Opération « Résidence Les Villas de Plaisance » à Saint-Nazaire - Garantie d'emprunt contracté par SILENE auprès du Comité Interprofessionnel du Logement Atlantique (CIL) - Approbation garantie d'emprunt

Jérôme DHOLLAND, Vice-Président, lit l'exposé suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 25 mars 2003 révisée notamment par délibération du 25 janvier 2011, le Conseil communautaire a déclaré le logement social d'intérêt communautaire et posé les principes des modalités d'interventions financières auprès des opérateurs.

Par délibération du 29 mars 2016, le Conseil communautaire a défini les opérations éligibles aux garanties d'emprunt de la CARENE.

Nous sommes sollicités par SILENE pour garantir le prêt que cet organisme a souscrit auprès du Comité Interprofessionnel du Logement Atlantique, dans le cadre de la construction de l'opération locative sociale ci-dessous :

Nom et situation de l'opération	Nombre de logements	N° du prêt	Montant du prêt
Résidence Les Villas de Plaisance à Saint-Nazaire	36	101581	150 000 €

Le Bureau communautaire accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt contracté par SILENE auprès du Comité Interprofessionnel du Logement Atlantique pour l'opération précitée, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat n°101581. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

La garantie de la CARENE est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par SILENE, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Comité Interprofessionnel du Logement Atlantique, la CARENE s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à SILENE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La CARENE s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Après en avoir délibéré, je vous demande, mes Chers Collègues, conformément aux articles L 2252-1, L 2252-2, L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 2298 du Code Civil :

- d'accorder la garantie de la CARENE à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt souscrit par SILENE auprès du CIL dans le cadre de l'opération précitée, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°101581 joint.

Le Président,
David SAMZUN

David Samzun ne prend pas part au vote

ADOpte A L'UNANIMITE

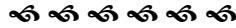
Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE
LE :
Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016



EXTRAIT N° 2016.00098 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 17
↪ présents : 13
↪ représentés : 2

Date de convocation :
Mardi 3 Mai 2016

Secrétaire de séance :
JC Pelleteur

L'an deux mille seize, le dix mai à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. Jean-Jacques LUMEAU, 1^{er} Vice-Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE (Vice-Présidente)
DONGES : M. François CHENEAU (Vice-Président)
MONTAIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE (Vice-Présidente)
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR (Vice-Président)
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND (Vice-Président)
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT (Vice-Président)
SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST (Vice-Président) , Mme Pascale HAMEAU (Vice-Présidente) , M. Alain MANARA (Vice-Président) , M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président) , Mme Gaëlle BENIZE (Vice-Présidente) , M. Martin ARNOUT (Conseiller communautaire)

Absents représentés :

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN donne pouvoir à M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président)

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE (Vice-Présidente)
TRIGNAC : M. David PELON (Vice-Président)

Commission : Commission Habitat

Objet : Réhabilitation de logements collectifs - Opération « Résidence Plaisance » à Saint-Nazaire - Garantie d'emprunt contracté par SILENE auprès du Comité Interprofessionnel du Logement Atlantique (CIL) - Approbation garantie d'emprunt

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016

Commission : Commission Habitat

Objet : Réhabilitation de logements collectifs - Opération « Résidence Plaisance » à Saint-Nazaire - Garantie d'emprunt contracté par SILENE auprès du Comité Interprofessionnel du Logement Atlantique (CIL) - Approbation garantie d'emprunt

Jérôme DHOLLAND, Vice-Président, lit l'exposé suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 25 mars 2003 révisée notamment par délibération du 25 janvier 2011, le Conseil communautaire a déclaré le logement social d'intérêt communautaire et posé les principes des modalités d'interventions financières auprès des opérateurs.

Par délibération du 29 mars 2016, le Conseil communautaire a défini les opérations éligibles aux garanties d'emprunt de la CARENE.

Nous sommes sollicités par SILENE pour garantir le prêt que cet organisme a souscrit auprès du Comité Interprofessionnel du Logement Atlantique, dans le cadre de la construction de l'opération locative sociale ci-dessous :

Nom et situation de l'opération	Nombre de logements	N° du prêt	Montant du prêt
Résidence Plaisance à Saint-Nazaire (réhabilitation)	200	101460	240 000 €

Le Bureau communautaire accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt contracté par SILENE auprès du Comité Interprofessionnel du Logement Atlantique pour l'opération précitée, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat n°101460. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

La garantie de la CARENE est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par SILENE, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Comité Interprofessionnel du Logement Atlantique, la CARENE s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à SILENE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La CARENE s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Après en avoir délibéré, je vous demande, mes Chers Collègues, conformément aux articles L 2252-1, L 2252-2, L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 2298 du Code Civil :

- d'accorder la garantie de la CARENE à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt souscrit par SILENE auprès du CIL dans le cadre de l'opération précitée, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°101460 joint.

Le Président,
David SAMZUN

David Samzun ne prend pas part au vote

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE

LE :

Le Président de la CARENE

Et par délégation le Vice-président

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016



EXTRAIT N° 2016.00099 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 17
↪ présents : 13
↪ représentés : 2

Date de convocation :
Mardi 3 Mai 2016

Secrétaire de séance :
JC Pelleteur

L'an deux mille seize, le dix mai à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. Jean-Jacques LUMEAU, 1^{er} Vice-Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE (Vice-Présidente)
DONGES : M. François CHENEAU (Vice-Président)
MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE (Vice-Présidente)
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR (Vice-Président)
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND (Vice-Président)
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT (Vice-Président)
SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST (Vice-Président) , Mme Pascale HAMEAU (Vice-Présidente) , M. Alain MANARA (Vice-Président) , M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président) , Mme Gaëlle BENIZE (Vice-Présidente) , M. Martin ARNOUT (Conseiller communautaire)

Absents représentés :

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN donne pouvoir à M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président)

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE (Vice-Présidente)
TRIGNAC : M. David PELON (Vice-Président)

Commission : Commission Habitat

Objet : Logement social d'intérêt communautaire - Programmation prévisionnelle 2016 logements sociaux neufs - Complément

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016

Commission : Commission Habitat

Objet : Logement social d'intérêt communautaire - Programmation prévisionnelle 2016 logements sociaux neufs - Complément

Jérôme DHOLLAND, Vice-Président, lit l'exposé suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du Bureau communautaire du 15 mars 2016, la CARENE a arrêté la programmation prévisionnelle en logements sociaux pour l'année 2016 permettant d'attribuer les agréments et aides financières de l'Etat.

Conformément au règlement des aides annexé à la délibération cadre du Conseil communautaire du 15 décembre 2015, seules les opérations ayant fait l'objet d'une délibération en Bureau communautaire sont en effet susceptibles de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre des aides à la pierre dont nous sommes délégataires ou d'une subvention de la CARENE.

Cela vaut également pour les opérations financées à l'aide d'un Prêt Locatif Social (PLS), qui ne bénéficient pas de subvention mais pour lesquelles nous devons délivrer un agrément au titre de la délégation de l'Etat.

La présente délibération a pour objet de compléter la programmation prévisionnelle 2016 avec deux opérations de logements PLS :

- la première située à Saint-Nazaire, Parc Delzieux Ville Port, pour 20 logements, avec le bailleur social Espace Domicile,
- la seconde située à Saint-Malo de Guersac vise à conventionner 14 logements existants en PLS appartenant à Logi-Ouest, permettant ainsi à la commune de faire valoir en toute logique ces logements au titre de la loi SRU.

Après en avoir délibéré, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir approuver le complément précisé ci-dessus, à la programmation prévisionnelle en logement social pour l'année 2016.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE

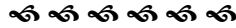
LE :

Le Président de la CARENE

Et par délégation le Vice-président

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016



EXTRAIT N° 2016.00100 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 17
↪ présents : 13
↪ représentés : 2

Date de convocation :

Mardi 3 Mai 2016

Secrétaire de séance :

JC Pelleteur

L'an deux mille seize, le dix mai à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. Jean-Jacques LUMEAU, 1^{er} Vice-Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE (Vice-Présidente)
DONGES : M. François CHENEAU (Vice-Président)
MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE (Vice-Présidente)
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR (Vice-Président)
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND (Vice-Président)
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT (Vice-Président)
SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST (Vice-Président) , Mme Pascale HAMEAU (Vice-Présidente) , M. Alain MANARA (Vice-Président) , M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président) , Mme Gaëlle BENIZE (Vice-Présidente) , M. Martin ARNOUT (Conseiller communautaire)

Absents représentés :

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN donne pouvoir à M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président)

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE (Vice-Présidente)
TRIGNAC : M. David PELON (Vice-Président)

Commission : Commission Habitat

Objet : Plan action en faveur des copropriétés de reconstruction du centre-ville de Saint-Nazaire - Vente d'un immeuble au profit de la SPL Sonadev Territoires Publics en vue de sa réhabilitation - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016

Commission : Commission Habitat

Objet : Plan action en faveur des copropriétés de reconstruction du centre-ville de Saint-Nazaire - Vente d'un immeuble au profit de la SPL Sonadev Territoires Publics en vue de sa réhabilitation - Approbation

Alain MANARA, Vice-Président, lit l'exposé suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du Conseil communautaire du 26 mars 2013, le Plan d'Action en faveur des copropriétés du centre-ville de Saint-Nazaire a été adopté.

Parmi les actions prévues, figure l'acquisition d'un immeuble en vue d'y réaliser une réhabilitation exemplaire et de mettre en place les conditions de constitution d'une copropriété répondant à l'ensemble des critères qualitatifs.

Par acte notarié en date du 10 décembre 2013, la CARENE est devenue propriétaire de l'immeuble dénommé « Le Guérandais ». Cet immeuble cadastré section VO n°47 d'une contenance de 180 m² est situé 77 rue d'Anjou à Saint-Nazaire.

La CARENE a conduit les démarches préalables à la maîtrise d'œuvre, puis avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la SONADEV TERRITOIRES PUBLICS, a choisi un maître d'œuvre.

Le 15 septembre 2015, il a été décidé de mettre en place une concession immobilière visant l'acquisition puis la réhabilitation d'une quinzaine d'immeuble en mono-propriété pour leur remise sur le marché. Il est donc proposé d'intégrer l'immeuble « le Guérandais » à la concession puisqu'il remplit les critères correspondant aux immeubles cibles. Cette concession a été confiée à la SONADEV TERRITOIRES PUBLICS.

En conséquence, il est proposé de vendre l'immeuble ci-dessus dénommé à la SONADEV TERRITOIRES PUBLICS,

Le prix de vente prévu pour cette transaction correspond au prix d'acquisition par la CARENE, soit 330 000 euros, auquel prix il convient d'ajouter les frais d'agence et les droits de mutation afférents à l'acquisition précédente pour un montant de 21 326,65 €, soit un total de 351 326,65 €.

Ce bâtiment est inscrit à l'actif de la CARENE, Budget Principal, suivant le tableau ci-dessous :

N° Inventaire	Imputation	Nature	Date Acquisition	Coût Acquisition	Cumul Amort au 31/12/2015	Valeur Nette Comptable au 31/12/2015
AUT22_00000240	2138	IMM VO47 LE GUERANDAIS 40 Rue albert de Mun	17/01/2014	351 326,65	0,00	351 326,65
AUT22_00000500	2138	AMO ,maîtrise d'œuvre et diagnostics Imm LE GUERANDAIS	31/12/2015	52 014,00	0,00	52 014,00
				403 340,65	0,00	403 340,65

Après en avoir délibéré, je vous demande, mes Chers Collègues :

- d'approuver l'opération de vente aux conditions précisées ci-dessus,
- de fixer à 330 000 euros, le prix de vente de l'immeuble cadastré section VO n°47 à Saint-Nazaire, auquel prix il convient d'ajouter les frais d'agence et les droits de mutation afférents à l'acquisition précédente d'un montant de 21 326,65,
- de m'autoriser à procéder à cette vente au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération,
- d'autoriser la SPL SONADEV TERRITOIRES PUBLICS à commencer les travaux à compter de la date de la présente délibération,
- à signer tout acte à intervenir en vue de la conclusion de cette transaction.

Le Président,
David SAMZUN

Martin Arnout ne prend pas part au vote

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE
LE :
Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016



EXTRAIT N° 2016.00101 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 17
↪ présents : 13
↪ représentés : 2

Date de convocation :
Mardi 3 Mai 2016

Secrétaire de séance :
JC Pelleteur

L'an deux mille seize, le dix mai à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. Jean-Jacques LUMEAU, 1^{er} Vice-Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE (Vice-Présidente)
DONGES : M. François CHENEAU (Vice-Président)
MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE (Vice-Présidente)
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR (Vice-Président)
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND (Vice-Président)
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT (Vice-Président)
SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST (Vice-Président), Mme Pascale HAMEAU (Vice-Présidente), M. Alain MANARA (Vice-Président), M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président), Mme Gaëlle BENIZE (Vice-Présidente), M. Martin ARNOUT (Conseiller communautaire)

Absents représentés :

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN donne pouvoir à M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président)

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE (Vice-Présidente)
TRIGNAC : M. David PELON (Vice-Président)

Commission : Contractualisations

Objet : Contractualisations - Mise en accessibilité des arrêts de bus dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) du réseau de transport urbain - Demandes de financement - Approbation

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016

Commission : Contractualisations

Objet : Contractualisations - Mise en accessibilité des arrêts de bus dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) du réseau de transport urbain - Demandes de financement - Approbation

Martin Arnout, Conseiller communautaire, membre du Bureau, lit l'exposé suivant :

Mes Chers Collègues,

La CARENE est engagée depuis plusieurs années dans une politique de mise en accessibilité progressive de son réseau de transport urbain STRAN, afin non seulement de répondre aux obligations législatives, mais également d'améliorer la qualité et le confort du réseau au bénéfice de l'ensemble des usagers.

C'est ainsi que le Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA), validé par le Conseil communautaire du 17 décembre 2013 et l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) du réseau de transport, validé par le Conseil communautaire du 29 septembre 2015 ont été établis.

Une logique de programmation par ligne a été retenue :

- 2016 : ligne urbaine U4 à Saint-Nazaire
- 2017 : lignes périurbaines T1 (Pornichet / Saint-Nazaire) et T3 (Saint-Nazaire / Montoir / Saint-Malo de Guersac / Saint-Joachim / La Chapelle des Marais)
- 2018 : lignes périurbaines T2 (Saint-Nazaire / Saint-André-des-Eaux), T4 (Saint-Nazaire / Montoir-de-Bretagne / Donges) et T5 (Saint-Nazaire / Besné)

Les investissements nécessaires à la mise en accessibilité du réseau ont été intégrés au programme d'investissement communautaire 2015/2020 de la manière suivante :

2016:

- 400 000 euros de génie civil (quais bus)
- 200 000 euros d'équipement (abris voyageurs)

2017:

- 400 000 euros de génie civil (quais bus)
- 200 000 euros d'équipement (abris voyageurs)

2018:

- 400 000 euros de génie civil (quais bus)
- 200 000 euros d'équipement (abris voyageurs)

Cette opération peut bénéficier du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) à hauteur de 200 000 €.

Après en avoir délibéré, je vous demande, mes Chers Collègues :

- d'approuver la mise en accessibilité du réseau de transport,
- de m'autoriser à solliciter le financement de cette opération au titre du FSIPL,
- de m'autoriser à rechercher tout autre financement potentiel,
- de m'autoriser à signer tout document y afférent.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

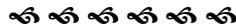
ET AFFICHAGE

LE :

Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016



EXTRAIT N° 2016.00102 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 17
↪ présents : 13
↪ représentés : 2

Date de convocation :
Mardi 3 Mai 2016

Secrétaire de séance :
JC Pelleteur

L'an deux mille seize, le dix mai à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. Jean-Jacques LUMEAU, 1^{er} Vice-Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE (Vice-Présidente)
DONGES : M. François CHENEAU (Vice-Président)
MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE (Vice-Présidente)
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR (Vice-Président)
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND (Vice-Président)
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT (Vice-Président)
SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST (Vice-Président) , Mme Pascale HAMEAU (Vice-Présidente) , M. Alain MANARA (Vice-Président) , M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président) , Mme Gaëlle BENIZE (Vice-Présidente) , M. Martin ARNOUT (Conseiller communautaire)

Absents représentés :

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN donne pouvoir à M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président)

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE (Vice-Présidente)
TRIGNAC : M. David PELON (Vice-Président)

Commission : Contractualisations

Objet : Contractualisations - Relogement de l'association d'insertion ASC (Association Solidarité Création) en vue de se conformer à la réglementation accessibilité - Demandes de financement - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016**

Commission : Contractualisations

Objet : Contractualisations - Relogement de l'association d'insertion ASC (Association Solidarité Création) en vue de se conformer à la réglementation accessibilité - Demandes de financement - Approbation

Martin Arnout, Conseiller communautaire, membre du Bureau, lit l'exposé suivant :

Mes Chers Collègues,

La CARENE, dans le cadre de ses compétences développement économique et en particulier de réinsertion par l'emploi, gère les locaux utilisés par l'association ASC (association solidarités créations). Celle-ci propose à des publics en difficultés sociales des chantiers d'insertion (production culinaire, livraison de repas à domicile).

Constatant l'inadaptation fonctionnelle et normative des locaux actuels situés rue Dufrexou, en particulier l'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et la réglementation de protection contre l'incendie, l'opération consiste en l'adaptation et l'extension de l'ancien restaurant le riz à l'O sis au 15 Bd V. Hugo à St Nazaire.

Pour rappel, les locaux situés rue Dufrexou ne sont plus compatibles avec les activités exercées :

- Exiguïté : notamment de la salle de repas, de l'espace cuisine et de l'espace bureaux
- Nombreuses non-conformités au regard des normes ERP (Installations électriques...)
- Huisseries et fenêtres vétustes

Pour mémoire, sept hypothèses ont été antérieurement examinées depuis le fait générateur du rapport de l'inspection du travail de septembre 2014 :

1. Mise aux normes des locaux actuels : Coût trop important et ne règlent pas le problème d'exiguïté
2. Installation au Patio : Solution non envisageable au regard du projet ville sur ce secteur
3. Rénovation / transformation restaurant Baie d'Ha Long (rue A. de Mun) : Solution non appropriée au regard du bilan technique et de la surface trop importante
4. Construction neuve : Coût estimé 750 000€ + acquisition éventuelle du terrain : Solution inadaptée au regard du coût et du fait du terrain à trouver
5. Séparation physique des activités confections des repas & restaurant social : Solution complexe à mettre en œuvre car il faut trouver des locaux distancés de – de 50 m.
6. Transfert de l'activité confection de repas de l'ASC vers l'UPAM : Solution qui aurait eu pour conséquence la disparition du chantier d'insertion
7. Rénovation / transformation de l'immeuble propriété ville situé rue du Dolmen (ex pompiers) : Solution non retenue : réservé pour un autre usage ville

La solution du Riz à l'O présente plusieurs avantages :

- Localisation au rez-de-chaussée de l'ensemble des fonctions d'accueil et de travail des publics concernés,
- Bâtiment déjà adapté à l'activité restaurant (confection des repas et service en salle) avec un coût travaux peu important,
- Mise aux normes globale simplifiée de sécurité et d'accessibilité.

Ce projet (hors acquisition) est évalué à 260 000 € HT et peut bénéficier du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) à hauteur de 130 000 €.

Après en avoir délibéré, je vous demande, mes Chers Collègues :

- d'approuver le projet de relogement de l'association d'insertion ASC
- de m'autoriser à solliciter le financement de cette opération au titre du FSIPL
- de m'autoriser à rechercher tout autre financement potentiel
- de m'autoriser à signer tout document y afférent

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE
LE :
Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016



EXTRAIT N° 2016.00103 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 17
↪ présents : 13
↪ représentés : 2

Date de convocation :
Mardi 3 Mai 2016

Secrétaire de séance :
JC Pelleteur

L'an deux mille seize, le dix mai à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. Jean-Jacques LUMEAU, 1^{er} Vice-Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE (Vice-Présidente)
DONGES : M. François CHENEAU (Vice-Président)
MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE (Vice-Présidente)
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR (Vice-Président)
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND (Vice-Président)
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT (Vice-Président)
SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST (Vice-Président) , Mme Pascale HAMEAU (Vice-Présidente) , M. Alain MANARA (Vice-Président) , M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président) , Mme Gaëlle BENIZE (Vice-Présidente) , M. Martin ARNOUT (Conseiller communautaire)

Absents représentés :

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN donne pouvoir à M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président)

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE (Vice-Présidente)
TRIGNAC : M. David PELON (Vice-Président)

Commission : Contractualisations

Objet : Contractualisations - Travaux d'aménagement et d'accessibilité de la pointe du Bé à Pornichet - Demandes de financement - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016

Commission : Contractualisations

Objet : Contractualisations - Travaux d'aménagement et d'accessibilité de la pointe du Bé à Pornichet - Demandes de financement - Approbation

Martin ARNOU, Conseiller communautaire, membre du Bureau, lit l'exposé suivant :

Mes Chers Collègues,

La CARENE, dans le cadre de ses compétences aménagement de l'espace, déplacements, développement des mobilités douces ainsi que celle du développement touristique, assure la gestion du sentier côtier reliant Saint-Nazaire à Pornichet. La pointe du Bé en constitue le point de départ côté Pornichet.

Le programme des travaux consiste à requalifier ce secteur afin de le rendre plus attractif et d'en faciliter, notamment à la plage, l'accessibilité pour tous les publics, par :

- le nivellement et l'aménagement de l'ensemble de la plateforme (continuité de l'espace public, confortement des ouvrages existants, revêtements adaptés, jalonnements lumineux, traitement paysager),
- l'aménagement d'un ouvrage spécifique pour l'accessibilité à la plage des personnes à mobilité réduite,
- la construction de toilettes publiques adaptées PMR (Personne à Mobilité Réduite), bancs, supports vélos.

Ce projet est évalué à 375 000 € HT et peut bénéficier du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL).

Après en avoir délibéré, je vous demande, mes Chers Collègues :

- d'approuver le projet d'aménagement et d'accessibilité de la pointe du Bé à Pornichet,
- de m'autoriser à solliciter le financement de cette opération au titre du FSIPL,
- de m'autoriser à rechercher tout autre financement potentiel,
- de m'autoriser à signer tout document y afférent.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE

LE :

Le Président de la CARENE

Et par délégation le Vice-président

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016



EXTRAIT N° 2016.00104 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 17
↪ présents : 13
↪ représentés : 2

Date de convocation :

Mardi 3 Mai 2016

Secrétaire de séance :

JC Pelleteur

L'an deux mille seize, le dix mai à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. Jean-Jacques LUMEAU, 1^{er} Vice-Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE (Vice-Présidente)
DONGES : M. François CHENEAU (Vice-Président)
MONTAIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE (Vice-Présidente)
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR (Vice-Président)
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND (Vice-Président)
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT (Vice-Président)
SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST (Vice-Président) , Mme Pascale HAMEAU (Vice-Présidente) , M. Alain MANARA (Vice-Président) , M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président) , Mme Gaëlle BENIZE (Vice-Présidente) , M. Martin ARNOUT (Conseiller communautaire)

Absents représentés :

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN donne pouvoir à M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président)

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE (Vice-Présidente)
TRIGNAC : M. David PELON (Vice-Président)

Commission : Commission Finances

Objet : Commande publique - Maintenance, exploitation et extension du réseau de téléphonie - Groupement de commande - Approbation et autorisation de signer une convention de groupement de commande avec la ville de Saint-Nazaire et le CCAS de la ville de Saint-Nazaire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016**

Commission : Commission Finances

Objet : Commande publique - Maintenance, exploitation et extension du réseau de téléphonie - Groupement de commande - Approbation et autorisation de signer une convention de groupement de commande avec la ville de Saint-Nazaire et le CCAS de la ville de Saint-Nazaire

Martin ARNOUT, Conseiller communautaire, membre du Bureau, lit l'exposé suivant :

Mes Chers Collègues,

Le marché public relatif à la Maintenance, exploitation et extension du réseau de téléphonie arrive à échéance en novembre 2016. Il convient donc aujourd'hui de lancer une nouvelle procédure.

La constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Saint-Nazaire, le CCAS de St Nazaire et la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) permettrait de bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, fixe le cadre juridique de cette consultation. Elle désigne la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure.

Après en avoir délibéré, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- approuver et m'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la maintenance, l'exploitation et l'extension du réseau de téléphonie avec la Ville de Saint-Nazaire, le CCAS de St Nazaire et désignant cette dernière comme coordonnateur du groupement,
- autoriser le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE
LE :
Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016



EXTRAIT N° 2016.00105 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 17
↪ présents : 13
↪ représentés : 2

Date de convocation :

Mardi 3 Mai 2016

Secrétaire de séance :

JC Pelleteur

L'an deux mille seize, le dix mai à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. Jean-Jacques LUMEAU, 1^{er} Vice-Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE (Vice-Présidente)
DONGES : M. François CHENEAU (Vice-Président)
MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE (Vice-Présidente)
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR (Vice-Président)
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND (Vice-Président)
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT (Vice-Président)
SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST (Vice-Président) , Mme Pascale HAMEAU (Vice-Présidente) , M. Alain MANARA (Vice-Président) , M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président) , Mme Gaëlle BENIZE (Vice-Présidente) , M. Martin ARNOUT (Conseiller communautaire)

Absents représentés :

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN donne pouvoir à M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président)

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE (Vice-Présidente)
TRIGNAC : M. David PELON (Vice-Président)

Commission : Commission Finances

Objet : Commande publique - Acquisition de matériels et logiciels informatiques - Groupement de commande - Approbation et autorisation de signer une convention de groupement de commandes avec les communes de Saint-Nazaire, Pornichet, la Chapelle des marais, Donges, Besné, le CCAS de Saint-Nazaire, l'ADDRN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016**

Commission : Commission Finances

Objet : Commande publique - Acquisition de matériels et logiciels informatiques - Groupement de commande
- Approbation et autorisation de signer une convention de groupement de commandes avec les communes de Saint-Nazaire, Pornichet, la Chapelle des marais, Donges, Besné, le CCAS de Saint-Nazaire, l'ADDRN

Martin ARNOUT, Conseiller communautaire, membre du Bureau, lit l'exposé suivant :

Mes Chers Collègues,

Les communes de Saint-Nazaire, Pornichet, Donges, la Chapelle des Marais et Besné, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Nazaire, l'Agence d'Urbanisme de la région de Saint-Nazaire (ADDRN) et la CARENE doivent acquérir chaque année du matériel informatique et des logiciels.

La constitution d'un groupement de commandes entre ces dernières permettrait de bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, fixe le cadre juridique de cette consultation. Elle désigne la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure.

Après en avoir délibéré, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- approuver et m'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de matériels et logiciels informatiques, désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement, avec les communes de Saint-Nazaire, Pornichet, Donges, la Chapelle des Marais et Besné, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Nazaire et l'Agence d'Urbanisme de la région de Saint-Nazaire (ADDRN),
- autoriser le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE
LE :
Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016



EXTRAIT N° 2016.00106 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 17
↪ présents : 13
↪ représentés : 2

Date de convocation :
Mardi 3 Mai 2016

Secrétaire de séance :
JC Pelleteur

L'an deux mille seize, le dix mai à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. Jean-Jacques LUMEAU, 1^{er} Vice-Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE (Vice-Présidente)
DONGES : M. François CHENEAU (Vice-Président)
MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE (Vice-Présidente)
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR (Vice-Président)
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND (Vice-Président)
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT (Vice-Président)
SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST (Vice-Président) , Mme Pascale HAMEAU (Vice-Présidente) , M. Alain MANARA (Vice-Président) , M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président) , Mme Gaëlle BENIZE (Vice-Présidente) , M. Martin ARNOUT (Conseiller communautaire)

Absents représentés :

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN donne pouvoir à M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président)

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE (Vice-Présidente)
TRIGNAC : M. David PELON (Vice-Président)

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - ZAC Six Croix 2 - Territoire de la commune de Donges - Convention d'avances - Approbation et autorisation de signer la convention avec la SPL SONADEV Territoires Publics

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - ZAC Six Croix 2 - Territoire de la commune de Donges - Convention d'avances - Approbation et autorisation de signer la convention avec la SPL SONADEV Territoires Publics

Marie-Anne HALGAND, Vice-Présidente, lit l'exposé suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du Bureau communautaire du 8 décembre 2015, la CARENE a approuvé la création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) dénommée « Six Croix 2 » sur le territoire de la commune de Donges. La Société Publique Locale SONADEV Territoires Publics a été désignée en tant que concessionnaire par délibération du 26 janvier 2016.

Conformément à l'article 16.2 du Traité de concession, l'aménageur bénéficiera d'avances de la part du concédant afin de couvrir les besoins temporaires de trésorerie de l'opération.

La mise en place des avances est régie par l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales, alinéa 4 :

« Les conditions dans lesquelles le concédant peut consentir des avances justifiées par un besoin de trésorerie temporaire de l'opération ; celles-ci doivent être en rapport avec les besoins réels de l'opération mis en évidence par le compte rendu financier visé à l'article L 300-5 du code de l'urbanisme ; ces avances font l'objet d'une convention approuvée par l'organe délibérant du concédant et précisant leur montant, leur durée, l'échéancier de leur remboursement ainsi que leur rémunération éventuelle ; le bilan de la mise en œuvre de cette convention est présenté à l'organe délibérant du concédant en annexe du compte rendu annuel à la collectivité ; »

La SPL SONADEV Territoires Publics nous a sollicités dans ce sens pour la concession de la ZAC des Six-Croix 2 sur le territoire de la commune de Donges pour assurer le financement temporaire des opérations d'aménagement nécessaires au développement de cette zone.

Il est proposé d'établir le montant plafond de cette avance à six millions cinq cent mille euros. Les avances remboursables ne peuvent être assimilées à des lignes de trésorerie dont les remboursements génèreraient de nouveaux droits d'appel.

Le versement de cette avance interviendrait sur demande de la SPL SONADEV Territoires Publics, au fur et à mesure des besoins réels de trésorerie, mis en évidence par le compte rendu financier annuel à la collectivité. Pour faciliter la gestion de trésorerie de la CARENE, la SPL SONADEV Territoires Publics présentera, à titre indicatif, un échéancier des demandes d'avances.

Après en avoir délibéré, je vous propose, mes Chers Collègues :

- d'approuver le principe d'avances remboursables de trésorerie pour la concession de la ZAC des Six-Croix 2 sur le territoire de la commune de Donges pour un montant plafond de six millions cinq cent mille euros au profit de la SPL SONADEV Territoires Publics ;
- d'approuver et d'autoriser la signature de la convention d'avances remboursables ci-annexée à conclure avec la SPL SONADEV Territoires Publics.

Le Président,
David SAMZUN

Martin Arnout ne prend pas part au vote

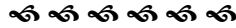
ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :
ET AFFICHAGE
LE :
Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016



EXTRAIT N° 2016.00107 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 17
↪ présents : 13
↪ représentés : 2

Date de convocation :
Mardi 3 Mai 2016

Secrétaire de séance :
JC Pelleteur

L'an deux mille seize, le dix mai à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. Jean-Jacques LUMEAU, 1^{er} Vice-Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE (Vice-Présidente)
DONGES : M. François CHENEAU (Vice-Président)
MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE (Vice-Présidente)
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR (Vice-Président)
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND (Vice-Président)
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT (Vice-Président)
SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST (Vice-Président) , Mme Pascale HAMEAU (Vice-Présidente) , M. Alain MANARA (Vice-Président) , M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président) , Mme Gaëlle BENIZE (Vice-Présidente) , M. Martin ARNOUT (Conseiller communautaire)

Absents représentés :

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND (Vice-Présidente)
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN donne pouvoir à M. Jean-Jacques LUMEAU (Vice-Président)

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE (Vice-Présidente)
TRIGNAC : M. David PELON (Vice-Président)

Commission : Commission Personnel

Objet : Personnel - Tableau des effectifs

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Mai 2016

Commission : Commission Personnel

Objet : Personnel - Tableau des effectifs

Sylvie CAUCHIE, Vice-Présidente, lit l'exposé suivant :

Mes Chers Collègues,

Il appartient au Bureau communautaire, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet.

Considérant l'obligation de créer des emplois pour permettre les recrutements nécessaires, il vous est proposé la modification suivante :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet (50%)

Après en avoir délibéré, je vous demande, mes Chers Collègues, d'approuver cette modification du tableau des effectifs.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE

LE :

Le Président de la CARENE

Et par délégation le Vice-président